

Image not found or type unknown



## Redressement & interdit bancaire

Par **Galiana**, le **16/09/2017** à **14:10**

Bonjour,

J'ai déclaré ma cessation de paiement au 1er septembre, la date d'audience est fixée au 18 septembre.

Dernièrement j'ai eu un chèque rejeté qui avait été émis bien avant cette déclaration de cessation mais qui n'a été présenté que ces derniers jours. De ce fait, je suis frappée d'une interdiction d'émettre des chèques sur 5 ans. L'ouverture de la procédure de redressement va-t-elle lever cette interdiction ou pas ?

Par **Visiteur**, le **16/09/2017** à **16:10**

Bonjour,

Non, on peut être en cessation de paiement et interdit bancaire, c'est même fréquent.